

Réunion avec les directeurs d'établissements scolaires sur la thématique de la sûreté et de la sécurité du 2 décembre 2020.

Le dispositif SAGES met en cohérence l'ensemble des actions conduites par les unités territoriales de gendarmerie et d'appui dans le domaine spécifique de la prévention des violences scolaires et de la sécurisation des établissements.

Réalisation de prévention :

Dans chaque zone, il y a des référents de sûreté qui peuvent conseiller les enseignants. En Haute-Garonne, c'est Monsieur Renaud. Il est possible de convier la gendarmerie aux exercices PPMS réalisés dans les écoles en tant qu'observateurs

Axes de contrôle :

Sécuriser les abords des écoles. A la demande des directeurs, ce contrôle peut être renforcé.

Le SIP : sécurisation des intervenants et des protections.

Si un jour, un enseignant se sent en danger, il peut faire une demande pour être rentré dans la base de « personne protection menacée ». La gendarmerie met en garde contre la radicalisation et les parents agressifs.

Le jour où l'enseignant téléphone, son appel sera traité en priorité. Pour cela il doit faire le 17.

L'exercice PPMS intrusion :

L'alerte du PPMS doit être intrusion doit être différente de celle de l'incendie.

Dans une salle avec le moins de visibilité possible, avec un accès limité. Proposer quelque chose de simple au niveau du scénario.

Vivre une situation de stress fait perdre ses moyens, donc le but des exercices est de mettre en place des réflexes pour dépasser l'état de sidération. Il est possible de se faire une affiche personnalisée sur l'attitude à avoir. Les référents de sûreté 31 peuvent proposer des scénarios.

Il est important de débriefer après l'exercice avec les élèves et avec les enseignants.